

## **Modalités des prêts :**

- Être inscrit dans le réseau des bibliothèques municipales de Toulouse

- Documents prêtés :

- Livres :

Durée du prêt : de 3 semaines à 1 mois (avec possibilité de prolongation avec accord de l'établissement prêteur)

Consultation sur place dans la bibliothèque de rattachement (Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine)

- Périodiques :

Fourniture de photocopies ou de fichiers numériques (pas d'envoi d'originaux)

- Documents exclus du PEB : usuels, ouvrages antérieurs à 1930, ouvrages du fonds patrimonial

- Coût des prestations :

Pour le prêt de livres et la fourniture d'articles, la tarification est fonction de la politique de l'établissement prêteur.